

République Française
MAIRIE DE SAINT-FLOXEL

**PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 20 MARS 2026 A 19 HEURES**

L'an deux mil vingt-six,
le vingt du mois de mars à dix-huit heures, le conseil municipal
légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : M GUILBERT Joël, M. BELLOT Adrien, Mme FERREY Floriane, M. FORTIN Denis,
M. GUESDON Mikaël, M. LEFEVRE Antoine, Mme LEMIERE Isabelle, M. LE TOUTEN Loïc, Mme
LEPLEY Amélie et Mme OSMONT Sabrina.

Absents excusés : Mme LECARPENTIER Christelle pouvoir Mme FERREY Floriane

Secrétaire de séance : Mme FERREY Floriane

Approbation du procès-verbal du 03.02.2026.

Le conseil Municipal approuve le compte rendu 8 votes et 3 absentions des nouveaux élus.

Élection du maire.

Lors de la séance, M. GUILBERT Joël, doyen de l'assemblée a ouvert la séance et a demandé s'il y avait des candidats au poste de maire. M GUILBERT Joël a annoncé qu'il était candidat, aucun autre candidat s'étant déclaré, les membres du conseil municipal ont voté à bulletin secret, dans l'urne prévue à cet effet. M GUILBERT Joël, à l'issue du dépouillement, a été élu maire à la majorité absolue, ayant recueilli 11 voix.

D2026 002 - Détermination du nombre d'adjoints.

Les membres du conseil ont procédé à la détermination du nombre d'adjoints au maire.
Il a été rappelé que, lors du précédent mandat, l'exécutif municipal était composé d'un maire et de deux adjoints. Pour le nouveau mandat, le Conseil a proposé de maintenir ce nombre à deux adjoints. Cette proposition a été soumise au vote et adoptée à 11 voix par le Conseil municipal.

Élections des adjoints.

A la suite de la détermination du nombre d'adjoints le Conseil municipal, a procédé à l'élection des adjoints au maire.
Une liste de deux candidats est présentée, Mme LEMIERE Isabelle, candidate pour le poste de premier adjoint et M. FORTIN Denis, candidat pour le poste de deuxième adjoint.
Les membres du Conseil ont voté à bulletin secret, en déposant leur suffrage dans l'urne prévue à cet effet. À l'issue du dépouillement, les deux adjoints ont été élus à la majorité absolue, chacun ayant obtenu 11 voix.

Lecture de la charte de l'élu local.

À la suite de ces élections, Monsieur le Maire, Joël Guilbert, a donné lecture de la Charte de l'élu local à l'ensemble des membres du Conseil municipal.

La séance a été levée à 20 h 30.

La secrétaire de séance :
FERREY Floriane

Le Maire :
Joël GUILBERT